

ARRÊTÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE SPÉCIFIQUE À MONSIEUR GUY MARTEL, 4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.2122-18,

Vu le procès-verbal du 9 juillet 2020 relatif à l'élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle,

Vu la délibération n° 2021-12-16-206 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 portant nouvel ordre des vice-présidents,

Vu la délibération n° 2025-12-18-240 du conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 portant acquisition auprès de la ville de L'Aigle de l'emprise du terrain pour l'aménagement de l'accès à l'école Victor Hugo,

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Considérant la décision du conseil communautaire de se porter acquéreur d'un terrain auprès de la ville de L'Aigle et la nécessité de signer l'acte notarié y afférent,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est donné délégation de signature spécifique à Monsieur Guy MARTEL, 4^{ème} Vice-Président pour signer l'acte d'acquisition des parcelles, sises sur la commune de L'Aigle, cadastrées section AT n° 271 et 273 pour une superficie totale de 1 159 m², à l'euro symbolique.

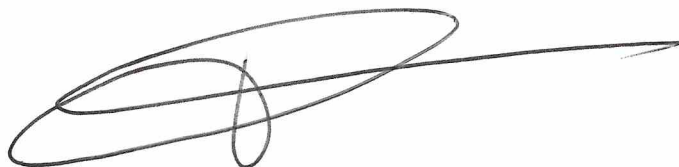
Article 2 : L'acte signé devra porter les nom, prénom et qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 3 : Le Président de la communauté de communes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche au titre du contrôle de légalité
- publié sur le site internet de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

FAIT À L'AIGLE, LE 09 FÉVRIER 2026

Notifié à Guy MARTEL
Le 12/02/2026
Signature de l'intéressé



Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

13 FEV. 2026

13 FEV. 2026

Le Président
Jean SELLIER

